

# La ligne italienne PME-PMI

La ligne italienne est destinée au financement, à des conditions avantageuses, de l'achat par les PME-PMI et par les entreprises conjointes maroco-italiennes, de biens et services d'origine italienne. Cette ligne est ouverte aux :

- PME-PMI privées marocaines
- PME mixtes maroco-italiennes ayant résidence au Maroc

## **Critères d'éligibilité**

Est considérée comme PME marocaine l'entreprise ayant :

- Un effectif permanent ne dépassant pas 200 personnes ; et
- Un chiffre d'affaires annuelles hors taxes n'excédant pas 75 millions de dirhams soit un total bilan annuel n'excédant pas 50 millions de dirhams

Les entreprises nouvellement créées (ayant moins de deux ans d'existence) peuvent bénéficier de la ligne italienne dans la mesure où elles ont engagé un programme d'investissement initial global n'excédant pas 25 millions de dirhams et respecté un ratio d'investissement par emploi de moins de 250.000 dirhams.

Les universités et les centres de recherches qui développent des projets pilotes dans le secteur de l'innovation technologique et de la protection de l'environnement pourront, également, présenter des demandes de financement.

## **Caractéristiques**

- Crédit maximum : 2.065.825 euros ;
- Crédit minimum : 51.646 euros ;
- Taux d'intérêt : 5,25% ;
- Durée de remboursement : 6 ans minimum et 12 ans maximum ;
- Différé : 4 ans ;
- Remboursement : trimestriel, quadrimestriel ou semestriel.

## **Comment bénéficiaire de ce fonds**

- Pour bénéficier de cette ligne, l'entreprise doit s'adresser à la SGMB, gestionnaire de cette ligne de crédit.